

DECISION

4400-20000

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

W/ Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 520-2 et L. 520-10.
W/ La délibération n°2 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation de compétence en matière de gestion des déchets.
W/ L'article 6 du décret n° 2020-1685 du 28 décembre 2020 issu de l'article 142 de la loi 2020-105 du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique.
W/ Le marché n°2024-M080 ayant pour objet des travaux de dévirement du réseau de bus Bourgneuf par la commune de Couvres.
notifié 29 mai 2024
confié avec la société AGEV SOLUTIONS, située à rue Charles Messier - 49300 Chollet.
W/ 06 96 94 94 57

CONSIDÉRANT qu'en raison de contraintes techniques nouvelles qui ont pour effet de bloquer l'évolution du marché depuis plusieurs années, que ces contraintes empêchent la réalisation des travaux,

CONSIDÉRANT qu'une personne publique dispose toujours du droit de réaliser unilatéralement un contrat pour un motif d'intérêt général, qui, en l'espèce, tient à l'abandon du second, troisième et quatrième lot.

DECIDE

Le marché n° 2004-1080 relatif à « Travaux de dévirement du ruisseau du mas Bourienne sur la commune de Caumont » est révisé pour motif d'intérêt général. Conformément à l'article 20-2 du CCAP, le titulaire ne percevra aucune indemnité.

La présente démission prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Feldt & Lundberg

Steel Electrodeposition is 1256-0024

Stabilité le mercredi 15 août 2018

national association of public health administrators
 1001 15th Street, N.W.
 Washington, D.C. 20005
 (202) 462-1000
 www.napha.org

Revised 10/10/2010 - Approved by the President
10/10/2010 - Approved by the President
10/10/2010 - Approved by the President

Décision concernant la résiliation d'un marché afférent à des travaux de dévoiement du ruisseau du mas Bourianne sur la commune de Couzeix

26978.pdf
(.pdf, 238,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**